



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 82094

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge M. le Premier ministre sur la composition du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA), réformée par le décret n° 2015-464 du 23 avril 2015. Il souhaite obtenir des précisions sur l'intégration de trois « représentants de groupe de réflexion sur l'ouverture des données publiques et le Gouvernement ouvert ». Derrière cette formulation, il souhaite savoir s'il est prévu d'intégrer des représentants d'associations utilisatrices de données publiques, comme l'avait préconisé le rapport Trojette sur l'ouverture des données publiques.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82094

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4625

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)